ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Cécile UNTERMAIER
Députée de Saône-et-Loire

Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles,
de la législation et de l'administration générale de la République
Groupe Socialistes et Apparentés

Frédéric CANNARD
Député suppléant

A l'attention de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé
Cabinet du ministre
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Louhans, le 24 novembre 2021

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée par plusieurs représentants syndicaux, notamment la secrétaire de la section CFDT au sein de l'institut médicoéducatif (IME) « Espaces Tournus » (71700), sur le Ségur de la santé. Je vous avais adressé deux courriers en date des 21 décembre 2020 et 9 février 2021 concernant cet établissement représentatif des difficultés rencontrées par le personnel.

Une manifestation aura lieu à Tournus, le mardi 30 novembre après-midi à l'initiative de nombreux établissements sociaux et médico-sociaux autonomes, dont fait partie ledit IME, lequel emploie 175 agents, au sujet de la reconnaissance des personnels œuvrant au sein de ces structures.

L'organisation et la répartition des compétences dans le secteur médical, médico-social et social sont très complexes, engendrant des dispositifs d'amélioration distincts, progressifs et très difficiles à saisir pour les personnels eux-mêmes. Certains services, au sein de ces établissements, dépendent de l'Agence régionale de santé (ARS), c'est le cas des services enfants pour l'IME de Tournus, d'autres relèvent du département, à l'instar du service adultes dudit IME. Cette situation avait déjà provoqué à l'automne dernier une **iniquité entre les personnels** dépendant de l'ARS, qui avaient donc bénéficié de la prime de 1000 euros au titre du Ségur et les agents relevant du département, laissant ainsi aux chefs d'établissement, la délicate tâche de maintenir la cohésion du personnel, **malgré une politique distincte de rémunération pour des agents faisant un travail équivalent au sein de mêmes établissements**. Par ailleurs, la distinction opérée entre les différentes catégories de personnels dans les établissements autonomes financés par l'assurance-maladie ajoute à l'incompréhension et au caractère injuste de traitements ainsi différenciés.

La revalorisation salariale des professionnels du secteur social et médico-social est à géométrie variable, ainsi que je l'ai dénoncé dans plusieurs lettres et questions écrites. Les deux accords signés le 28 mai dernier entre le Gouvernement, les organisations syndicales et les fédérations d'employeurs ont acté la revalorisation salariale à hauteur de 183 euros nets par mois à partir du 1er octobre 2021 pour les professionnels de santé non-médicaux des établissements financés par l'assurance-maladie (aides-soignants, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, audioprothésistes, psychomotriciens, auxiliaires de puériculture, diététiciens), les cadres de santé, les aides médico-psychologiques, les accompagnants éducatifs et sociaux et les auxiliaires de vie, titulaires et contractuels de

…/…

9, rue des Dôdanes - 71500 LOUHANS- Tel : 03.85.75.76.77- Fax : 03.85.75.76.70 - c.untermaier@orange.fr
Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr

la fonction publique hospitalière, territoriale et d'État. Précisons que **cette revalorisation ne s'est pas traduite de manière concrète, et que les établissements attendent toujours les fonds d'Etat**.

De plus, **une majeure partie du personnel de ces établissements sociaux et médico-sociaux n'est pas concernée par cette revalorisation**. Il s'agit des éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs, des psychologues, des psychomotriciens et des agents des services hospitaliers (ASH). Ceux-ci, au sein de l'IME « Espaces Tournus » représentent 75% du personnel. Dans votre réponse en date du 9 novembre 2021 à ma question écrite, vous précisiez qu'un travail complémentaire serait engagé sur les conditions de revalorisation de ces personnels.

Cette attente qui laisse douter d'une action à venir et cette différence de reconnaissance des personnels au sein d'un même établissement, engendrent une **situation fortement dégradée et un climat social tendu**. A cela s'ajoute, par voie de conséquence, des **difficultés de recrutement** croissantes dans de nombreuses structures du secteur social et médico-social. Les personnels sont tentés de rejoindre des établissements rattachés à un hôpital, bénéficiant d'une revalorisation effective. C'est le cas de la structure hospitalière de Sevrey par exemple, située à une vingtaine de kilomètres de Tournus.

Je vous serais reconnaissante de prendre acte de ces demandes récurrentes, présentées à la presse mardi 30 novembre, lors d'une manifestation, dont je ne peux que comprendre et partager les motivations. Les salaires sont modestes et pourtant les tâches sont complexes et indispensables. Une réponse rapide sur les engagements pris par l'Etat à ce sujet, permettrait d'apaiser une telle situation. C'est le sens de mon courrier. Je vous remercie de l'attention que vous lui porterez. Sachez que les manifestants sont avisés de cette lettre.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Cécile UNTERMAIER

9, rue des Dôdanes - 71500 LOUHANS- Tel : 03.85.75.76.77- Fax : 03.85.75.76.70 - c.untermaier@orange.fr
Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr